

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE38

présenté par

M. Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	90 600 445
Diplomatie culturelle et d'influence	90 600 445	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	90 600 445	90 600 445
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite annuler le transfert des dépenses de personnel du programme « Diplomatie culturelle et d'influence » (programme 185) vers le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » (programme 105).

La réalisation de ce transfert provoquerait la concentration d'une très large partie des effectifs du MEAE au sein d'un seul programme. Cela provoquerait une rupture de la traçabilité des effectifs par le Parlement, qui ne serait plus en mesure de déterminer la répartition des effectifs et de la masse salariale entre l'administration centrale, les postes diplomatiques et consulaires et les différents opérateurs du ministère. Or il est nécessaire de pouvoir le faire aisément afin d'évaluer et de localiser régulièrement et avec précision les besoins en moyens humains au sein de ce ministère.

Ainsi, selon les règles de recevabilité imposées, cet amendement propose d'attribuer 90 600 445 euros en AE et CP à l'action 01 « Appui au réseau » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », en provenance de l'action 03 « Dépenses de personnel concourant au programme « Diplomatie culturelle et d'influence » » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », ainsi réduit de 90 600 445 euros en AE et en CP. Nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.